



**ACADÉMIE  
D'AIX-MARSEILLE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Division de l'Encadrement et des Personnels  
Administratifs et Techniques

DIEPAT/21-906-1336 du 18/10/2021

**APPEL A CANDIDATURES - MEDECIN RESPONSABLE DU CENTRE DE SANTE DU CREPS  
PROVENCE-ALPES COTE D'AZUR - AIX-EN-PROVENCE - CATEGORIE A**

Destinataires : Mesdames et Messieurs les personnels titulaires ou contractuels de catégories A

Dossier suivi par : M GENESTOUX - Chef de la DIEPAT - Tel : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr) - Tel  
secrétariat de division : 04 42 91 72 26 - [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Le poste suivant est vacant à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021 :

- Médecin responsable du centre de santé du CREPS Provence-Alpes Côte d'Azur Catégorie A

Le poste est localisé à Aix en Provence.

Ce poste a fait également l'objet d'une publication sur la PEP.

Les personnes intéressées sont invitées à se reporter à la fiche de poste ci-jointe et doivent envoyer leur dossier de candidature, au plus tard le 31 octobre 2021 par voie électronique à :

[ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Copie : [srh-infos@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:srh-infos@creps-paca.sports.gouv.fr)

Les candidatures devront impérativement être envoyées sous couvert de la voie hiérarchique et être assorties :

- d'une lettre de motivation
- d'un curriculum vitae
- du dernier arrêté de changement d'échelon
- de la copie des 3 derniers entretiens professionnels
- et de toute pièce jugée utile à la valorisation du dossier

*Signataire : Pour le Recteur et par délégation, Charles BOURDEAUD'HUY, Directeur des Relations et des Ressources Humaines*



FICHE DE POSTE :

MEDECIN RESPONSABLE DU CENTRE DE SANTE

DU CREPS PROVENCE-ALPES-COTE D'AZUR – DU SITE D'AIX-EN-PROVENCE

**I. Description du poste**

- Fonction à assurer : médecin responsable du centre de santé.
- Grade(s) souhaité(s) : Catégorie A, médecin
- Statut du poste : Vacant – poste à pourvoir au 1er octobre 2021
- Nature du poste : Titulaire ou contractuel CDD
- Nombre de personnes encadrées : 12
- Conduite de projets : oui ou non

**II. Régime indemnitaire :**

- NBI : NON
- Groupe IFSE : Groupe 1
- Poste logé : NON

**III. Implantation géographique :**

- Localisation du poste : CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur – Site d'Aix-en-Provence
- Lieu d'affectation : 62 chemin du viaduc – Aix en Provence
- Service d'affectation :

Le centre de santé est composé d'une équipe de professionnels permanents (1 médecin du sport, 1 infirmière, 2 secrétaires, 2 kinés dont un réathlétiseur) et des personnels vacataires (1 diététicienne, 1 psychologue, 5 kinés).

Le centre de santé assure deux missions principales :

- 1- La gestion de la surveillance médicale réglementaire au bénéfice des structures de haut niveau (pôles) implantées sur le site en lien étroit avec le département du sport de Haut-Niveau du site d'Aix-en-Provence. Ce département a en charge la responsabilité d'environ 220 sportives et sportifs dont environ 100 sont en internat.
- 2- La gestion et le fonctionnement d'un centre de santé qui assure les soins curatifs des sportifs mais aussi de personnes extérieures.

Liaisons hiérarchiques : directeur adjoint du site d'Aix.

Liaisons fonctionnelles : responsables du département haut niveau et entraîneurs des pôles, coordonnateur de la vie scolaire et de l'internat, assistants d'éducation, responsable régional à la haute performance.

Liaisons fonctionnelles externes : parents des sportifs, partenaires médicaux.

#### **IV. Environnement de l'emploi :**

Le Centre de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportive CREPS Provence-Alpes-Côte d'Azur est l'un des 17 CREPS composant le réseau national du Ministère des Sports.

Il intervient dans les domaines :

- du sport de haut niveau,
- de la formation aux métiers du Sport et de l'animation,
- de l'accueil de stages et de manifestations.

Le CREPS accueille les pôles relevant des filières d'accès au sport de haut niveau. Il est le lieu privilégié de la préparation sportive des athlètes mais aussi, grâce aux cursus de formation qui leur sont proposés, de leur future insertion professionnelle.

L'établissement est aussi l'opérateur du ministère dans le champ des formations initiales aux métiers du sport et de l'animation socio-éducative, compétence à laquelle s'ajoute celle d'opérateur de droit commun dans le champ de la formation professionnelle continue.

[www.creps-paca.fr](http://www.creps-paca.fr)

#### **V. Description de la fonction :**

##### **Mission principale, raison d'être ou finalité du poste :**

Le médecin du sport du CREPS Provence Alpes Côte d'Azur, Site d'Aix est notamment chargé des missions suivantes :

- assurer les consultations du lundi au vendredi en médecine du sport et traumatologie sportive ;
- délivrer les certificats médicaux de non contre-indication à la pratique sportive en compétition ;
- initier des actions de prévention et/ou d'éducation à la santé à destination des sportifs, des entraîneurs et des cadres techniques ;
- veiller à l'adaptation des charges d'entraînement, à l'état de santé des sportifs, dans le respect du secret médical et professionnel ;
- dispenser des soins lorsque l'état de santé des sportifs le requiert ;
- coordonner une équipe médicale pluridisciplinaire et veiller à la surveillance médicale des sportifs du CREPS avec l'équipe d'encadrement des structures haut niveau implantées au CREPS (pôles France, pôles espoir, centre de formation...) en lien avec le département du sport de haut niveau ;
- Veiller à la surveillance médicale de sportifs hors CREPS en lien avec le responsable régional à la haute performance ;
- participer aux travaux de recherche, de documentation et de publication de l'établissement dans le domaine médical
- Piloter l'équipe médicale et assurer la gestion du centre de santé à l'aide du logiciel Maidis.

#### **VI. Compétences professionnelles nécessaires et qualités requises :**

##### **- Connaissances techniques :**

- Connaissance du contexte spécifique du sport de haut niveau
- Spécialité médecine du sport et ou traumatologie sportive

##### **- Aptitudes :**

- Capacité d'organisation, méthode et rigueur
- Qualités rédactionnelles et relationnelles
- Aptitude au travail en équipe



- Capacité d'écoute et de dialogue

**VI. Contraintes particulières :**

Application des règles relatives au temps de travail dans la fonction publique et au ministère chargé des sports soit 1607 heures/an.  
Horaires adaptables aux besoins et contraintes du service

**VII. Procédure pour candidater :**

Les dossiers de candidature, constitués d'un curriculum vitae, d'une lettre de motivation, du dernier arrêté de changement d'échelon, et des trois dernières évaluations professionnelles doivent être adressés dans un délai de 15 jours suivant la présente publication, par la voie hiérarchique, à la DIEPAT, place Lucien PAYE 13621 Aix-en-Provence cedex 1, par courriel à [ce.diepat@ac-aix-marseille.fr](mailto:ce.diepat@ac-aix-marseille.fr)

Les candidats préciseront dans leur message d'accompagnement du courriel, l'intitulé de l'emploi pour lequel ils postulent ainsi que leur grade.

Pour de plus amples informations sur le poste, prendre contact avec :  
Patrick FREVILLE, directeur adjoint, responsable du site : [patrick.freville@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:patrick.freville@creps-paca.sports.gouv.fr)

Tenir copie au service des ressources humaines : [srh-infos@creps-paca.sports.gouv.fr](mailto:srh-infos@creps-paca.sports.gouv.fr)